



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Délégation CTIR Sud-Ouest snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com

Déclaration Liminaire CTIR Sud-Ouest du 13 Mai 2019

A l'heure où l'Assemblée Nationale examine le projet de loi de réforme de la fonction publique, nous ne pouvons qu'être révoltés sur le sens de cette réforme ayant pour but assumé la casse et le démantèlement du service public.

Malgré une forte opposition de l'ensemble des organisations syndicales représentatives et la mobilisation du 9 mai dernier, le gouvernement poursuit sa politique libérale et autoritaire au mépris des corps intermédiaires et de l'opinion publique.

Ce CTIR répond à la commande politique du gouvernement Macron/Philippe, avec un ordre du jour qui réduit les instances de dialogue social à une simple chambre d'enregistrement. Cela s'inscrit dans la mesure annoncée du démantèlement des organismes consultatifs de la fonction publique tels que les CHSCT et les CAP. Cette remise en cause des mandats des représentants des personnels aura pour incidence de laisser les « mains libres » aux échelons hiérarchiques en matière de mobilité et de déroulement de carrière, participant ainsi à la destruction des collectifs de travail des services publics.

Les mentions « **pour information** » sur l'ordre du jour de ce CTIR vident le sens du dialogue social avec les représentant.e.s des personnels. Il le réduit à un échange souvent stérile avec une seule interlocutrice, la directrice interrégionale, nous interrogeant sur la place et le rôle des échelons territoriaux.

Quant aux thèmes abordés, nous ne pouvons que reprendre nos propos des années précédentes :

- « si l'état des lieux chiffré du bilan social peut paraître intéressant, il déshumanise le propos et ne reflète pas la situation réelle des services sur les territoires. » Le bilan social doit être pour nous l'occasion de mettre en avant les actions menées ou pas dans le but d'améliorer les conditions de travail des agents, une meilleure prise en compte de leur besoins en formation, en aménagement de poste...

- Après plus de deux années, nous voyons enfin apparaître le protocole égalité femmes-hommes, qui répond à une commande de l'État, sans que cela ne se traduise par une analyse genrée sur l'ensemble des items des documents proposés.

Le SNPES-PJJ/FSU dénonce également le renforcement des critères individuels de rémunération au mérite. Incapable d'imposer à Bercy le respect de sa parole donnée aux agents d'un maintien de leur niveau de rémunération, le ministère se prends les pieds dans le RIFSEEP.

Le SNPES-PJJ/FSU continu de dénoncer ce régime indemnitaire qui entraîne la mise en concurrence des agents et des pertes de revenu.

Enfin, au niveau régional, que dire de la politique menée :

- Quelles actions sont mises en place ?
- Quelles modalités pour améliorer le dialogue avec les personnels ?
- Quelle prise en compte de la souffrance des équipes ? De la surcharge de travail ? De la révision des normes?...
- Suite à votre prise de conscience et à la réflexion annoncée lors du précédent CTIR, quelles sont vos propositions pour reconnaître le temps dévolu au dialogue social pour les représentants des personnels ?

Les représentants des personnels
SNPES PJJ/FSU

